



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2405 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la date de publication de mon précédent rapport, le 10 septembre 2018 ([A/73/374-S/2018/824](#)).

II. Faits marquants

3. Des élections parlementaires ont eu lieu comme prévu le 20 octobre. Du fait des retards importants et des difficultés nombreuses et généralisées rencontrées sur le plan opérationnel, la Commission électorale indépendante a prolongé le scrutin d'une journée dans certains bureaux de vote. Les violences ont culminé le jour de l'élection, causant le plus grand nombre de victimes civiles en une seule journée en 2018. Dans la province de Kandahar, les élections ont été retardées pendant une semaine après le décès de deux hauts responsables de la sécurité lors d'une attaque des Taliban. La controverse au sujet de l'utilisation du système d'identification biométrique des électeurs a dominé les phases pré-électorales et post-électorales, alors que les organismes de gestion des élections et les partis politiques discutaient de l'opportunité de recourir à un dispositif technologique pour le comptage des bulletins de vote. Les dirigeants politiques ont entamé des négociations pour constituer des « tickets » en vue de l'élection présidentielle prévue pour le 20 avril 2019. La nomination de Zalmay Khalilzad, en qualité de Représentant spécial des États-Unis



pour la réconciliation en Afghanistan, a donné un nouveau souffle aux efforts de paix. La Fédération de Russie a organisé une réunion internationale sur l'Afghanistan, à laquelle ont participé des représentants du Haut Conseil pour la paix afghan et des Taliban. Les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan sont restées cordiales dans l'ensemble. Les préparatifs se sont accélérés en prévision de la Conférence ministérielle de Genève, tenue le 28 novembre. La situation humanitaire reste grave, caractérisée par des taux élevés de déplacement, une augmentation des traumatismes liés au conflit, et une situation de sécheresse entraînant une insécurité alimentaire pour des millions d'Afghans. Le retour massif des réfugiés en provenance de la République islamique d'Iran s'est poursuivi, accentuant encore la pression sur les ressources dans l'ouest du pays.

A. Évolution politique

4. La vie politique a été dominée par les préparatifs électoraux en vue des élections législatives le 20 octobre. Au cours des mois qui ont précédé les élections, la Commission électorale indépendante a avancé les préparatifs techniques, y compris le recrutement de membres du personnel des bureaux de vote, la compilation des listes d'électeurs sur la base des bureaux de vote et l'accréditation des observateurs électoraux. En coopération avec la Commission du contentieux électoral, la Commission électorale indépendante a également tenu des débats dans 33 provinces pour sensibiliser les électeurs et améliorer l'adhésion des parties prenantes aux élections. La campagne officielle a commencé le 28 septembre, enflammant les partis politiques et les candidats, qui ont commencé à mobiliser des soutiens au niveau des provinces et des districts.

5. Alors que les préparatifs se poursuivaient, les partis politiques ont continué de demander la mise en place de systèmes d'identification biométrique des électeurs afin de lutter contre la fraude électorale. Le 15 septembre, des partisans de la Grande coalition nationale d'Afghanistan, constituée de divers partis politiques, ont commencé à bloquer les bureaux de la Commission électorale indépendante dans les provinces de Balkh, Hérat et Kandahar, et jusqu'à la province de Nangarhar, le 18 septembre, afin de faire pression sur la Commission. Le 22 septembre, la Commission électorale indépendante a annoncé qu'elle serait chargée du processus d'identification biométrique des électeurs, qui suppose la prise d'une image numérique de deux empreintes digitales (index), une photographie numérique de l'électeur ainsi que de son *tazkera* (pièce d'identité) et de sa vignette autocollante attestant de son inscription sur les listes électorales. L'annonce a soulagé la pression immédiate sur la Commission électorale indépendante de la part des partis politiques, qui ont mis fin à leur blocus de ses quatre bureaux provinciaux. Le 16 octobre, l'Autorité nationale de passation des marchés a annoncé qu'elle avait signé, en collaboration avec l'Organisme central de statistique, un contrat avec Dermalog, une société basée en Allemagne, pour fournir les dispositifs d'identification biométrique des électeurs le jour du scrutin. Toutefois, les organisations de la société civile ont estimé que ce contrat tardif laissait peu de temps pour des tâches cruciales, notamment le recrutement et la formation du personnel des bureaux de vote, la sensibilisation du public, la logistique en termes de transport et de réception des dispositifs d'identification biométrique, et la révision des procédures de scrutin pour se familiariser avec la nouvelle technologie. Des observateurs électoraux craignaient que l'introduction de ce dispositif ne mette à rude épreuve les capacités de la Commission électorale indépendante à mener à bien d'autres préparatifs électoraux et la communauté internationale s'inquiétait du fait que, dans certains cas, le dispositif pourrait compromettre la confidentialité du scrutin.

6. Les graves menaces proférées à l'encontre du processus électoral par les Taliban, lesquels ont publié des déclarations mettant en garde les électeurs et les agents électoraux afin qu'ils ne participent pas aux élections et menaçant les agents de sécurité chargés de protéger le personnel et les bureaux de vote, ont rendu les préparatifs électoraux encore plus complexes. Neuf candidats ont été assassinés pendant la période préélectorale, les Taliban revendiquant la responsabilité de deux des attaques. La confiance du public a été ébranlée par l'assassinat du chef de la police de la province de Kandahar, Abdul Razziq, dans un attentat revendiqué par les Taliban. Il a été décidé par la suite de reporter au 27 octobre les élections législatives dans cette province.

7. Le 20 octobre, des élections législatives ont été organisées dans 32 provinces, sauf à Kandahar et Ghazni, où l'inscription des électeurs et la désignation des candidats avaient été entravées par des manifestations qui bloquaient la Commission électorale indépendante. Les élections ont été marquées par un grand enthousiasme, en dépit des menaces à la sécurité. Toutefois, l'ouverture tardive des bureaux de vote, souvent due à des menaces contre le personnel électoral, la confusion au sujet de l'utilisation de dispositifs de vérification de l'identité biométrique des électeurs et des erreurs dans les nouvelles listes électorales ont entraîné des retards importants dans de nombreux domaines et conduit certains électeurs à quitter les bureaux de vote sans mettre leur bulletin dans l'urne. Face à la frustration croissante des électeurs, la Commission électorale indépendante a annoncé, l'après-midi du 20 octobre, que le scrutin serait prolongé pendant plusieurs heures et que les bureaux de vote qui n'avaient pas pu ouvrir à 13 heures rouvriraient le 21 octobre. En réponse à de nombreuses informations faisant état de l'absence de dispositifs d'identification biométrique des électeurs ou de dysfonctionnement de ces appareils, la Commission a annoncé que le vote pourrait se faire à l'aide des listes électorales dans les cas où ces dispositifs n'étaient pas disponibles. Les annonces ont apaisé certaines des craintes des électeurs, mais en ce qui concerne les candidats, certains craignaient que le temps supplémentaire et la confusion qui en résulterait pourraient être sources de fraude. Le 21 octobre, des bureaux de vote ont ouvert dans de nombreuses provinces ainsi que dans la ville de Kaboul. La semaine suivante, le 27 octobre, les élections législatives qui ont eu lieu dans la province de Kandahar ont été confrontées aux mêmes problèmes techniques que le 20 octobre. Selon la Commission électorale indépendante, un total de 4 812 bureaux de vote ont été ouverts au cours des trois jours de scrutin, avec un taux de participation estimé à 4,2 millions d'électeurs. Le taux de participation a été plus important dans les capitales provinciales, avec des chiffres particulièrement élevés pour Kaboul, Hérat, Nangarhar, Paktiya et Deykondi.

8. Sur les 8,5 millions d'électeurs inscrits, 35 % étaient des femmes, soit une hausse de huit points de pourcentage par rapport à l'élection présidentielle de 2014. Le jour de l'élection, le taux de participation des femmes a été estimé à environ 30 % de l'électorat. Il y avait 7 429 bureaux de vote réservés aux femmes contre 11 667 pour les hommes. Quelque 13 000 Afghanes auraient participé en tant qu'observateurs électoraux dans tout le pays.

9. La collecte des bulletins et le dépouillement ont commencé immédiatement. La collecte des bulletins a été retardée dans plusieurs provinces, principalement en raison de menaces à la sécurité qui ont nécessité l'utilisation d'hélicoptères au lieu des transports terrestres. La Commission électorale indépendante a par la suite annoncé qu'il y aurait un recomptage dans 24 provinces, en raison d'irrégularités de procédure et du fait que certains formulaires étaient incomplets. La Commission du contentieux électoral a enregistré 11 845 plaintes. Au 18 novembre, elle avait statué sur 10 447 plaintes dans 21 provinces.

10. Le lendemain de l'élection a été marqué par un différend public entre la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral sur la validité des bulletins non vérifiés à l'aide des dispositifs biométriques. Le 27 octobre, la Commission du contentieux électoral a publié un communiqué déclarant que toutes les voix exprimées sans recours à la vérification de l'identité biométrique des électeurs devraient être annulées. Les partis politiques et de nombreux candidats se sont rapidement ralliés à cette décision, même si elle n'était pas du ressort de la Commission du contentieux électoral, faisant valoir qu'il s'agissait du seul moyen de s'assurer que des votes frauduleux ne seraient pas pris en compte. D'autres membres ont exprimé la crainte que l'annulation de ces bulletins ne conduise au rejet du vote authentique exprimé par des millions d'électeurs. Le 30 octobre, les deux commissions ont publié une déclaration conjointe annonçant que les bulletins qui n'auraient pas fait l'objet d'une vérification biométrique seraient comptabilisés, à condition que les listes électorales imprimées sur papier aient été utilisées et vérifiées dans les bureaux de vote. Le 3 novembre, la Commission électorale indépendante a annoncé que la publication des résultats préliminaires qui devait avoir lieu le 10 novembre serait repoussée au 23 novembre pour 32 provinces et au 1^{er} décembre pour la province de Kaboul. Le 23 novembre, cependant, la Commission n'avait annoncé les résultats que pour cinq provinces.

11. Alors que les retards dans la collecte et le dépouillement des bulletins de vote s'accumulaient, des partis politiques et des personnalités de l'opposition ont manifesté leurs préoccupations croissantes concernant la conduite des élections, certains faisant preuve de scepticisme et affirmant que la Commission électorale indépendante ne serait pas en mesure d'organiser l'élection présidentielle à la date prévue du 20 avril 2019. L'incertitude quant à l'élection présidentielle a fait resurgir l'idée d'une administration intérimaire, ardemment défendue par l'ancien Président Karzaï. Le 6 novembre, le chef du mouvement politique Hezb-i Islami, Gulbuddin Hekmatyar, s'est joint à ces appels, faisant observer que le système électoral devrait être remplacé par un système de représentation proportionnelle et avertissant que le Hezb-i Islami exigerait une administration intérimaire si les demandes n'étaient pas satisfaites.

12. Néanmoins, la plupart des dirigeants politiques ont commencé à contester vivement la tenue de l'élection présidentielle de 2019, et à s'efforcer de constituer rapidement une coalition alors que la date butoir de présentation des candidatures approchait. Le 31 octobre, le Hezb-i Islami a annoncé que le mouvement envisageait de désigner son propre candidat à la présidence, en consultation avec d'autres groupes politiques. Par ailleurs, le 8 novembre, la Grande coalition nationale d'Afghanistan a annoncé qu'elle présenterait un ticket avec 1 candidat à la présidence, 3 vice-présidents, 1 premier ministre et 3 vice-premiers ministres. Le 13 novembre, le Chef de l'exécutif, Abdullah, a déclaré qu'il se prononcerait sur sa candidature éventuelle en consultation avec les anciens groupes djihadistes mais a exclu tout soutien à un autre candidat à la présidence.

13. Entre-temps, le Président Ghani a effectué une série de visites dans les provinces de Ghazni, Fariyab, Parwan, Kandahar, Helmand, Paktika et Deykondi, où il a mis en avant les engagements du Gouvernement concernant les projets locaux d'infrastructure et de sécurité. Le 2 novembre, le porte-parole du Président Ghani a confirmé que le Président se représenterait. Le 9 novembre, alors qu'il rencontrait la majorité Hazara, dans la province de Deykondi, le Président Ghani a annoncé que le deuxième Vice-Président actuellement en exercice, Sarwar Danesh, de l'ethnie Hazara, ferait partie de sa liste.

14. Le 25 août, Hanif Atmar, qui était alors conseiller national pour les questions de sécurité, a annoncé qu'il avait démissionné de son poste en raison de divergences

politiques avec le Président Ghani. Le lendemain, le Président Ghani a annoncé la nomination à ce poste de Hamdullah Mohib, alors Ambassadeur aux États-Unis d'Amérique. Une série de changements est alors intervenue au niveau du personnel de direction de la sécurité. Le 2 octobre, le Président Ghani a renvoyé son conseiller principal et directeur adjoint du Conseil national de sécurité, Din Mohammad Jurat. Une déclaration publiée par le Cabinet du Président a confirmé que le général Jurat avait été destitué par décret présidentiel. Aucune précision n'a été donnée sur les circonstances qui ont conduit à sa destitution. Le 18 octobre, sept membres du Bureau du Conseiller à la sécurité nationale ont démissionné, dont deux officiers supérieurs et les directeurs de l'évaluation de la menace et de la communication stratégique.

15. La quête de l'Afghanistan pour un règlement de paix négocié a reçu une impulsion supplémentaire le 21 septembre, lorsque les États-Unis ont nommé Zalmay Khalilzad Représentant spécial pour la réconciliation en Afghanistan. Du 4 au 14 octobre, celui-ci s'est rendu en Afghanistan, au Pakistan, en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et au Qatar afin de mobiliser un soutien régional en faveur du processus de paix afghan. Lors de sa visite en Afghanistan, M. Khalilzad s'est entretenu avec le Président Ghani, le Chef de l'exécutif Abdullah, des représentants du Haut Conseil pour la paix et des membres de l'opposition. Lors des réunions, M. Khalilzad a insisté sur la nécessité de l'appropriation afghane du processus de paix et, à l'occasion d'une conférence de presse ultérieure, il a appelé le Gouvernement et les Taliban à former des équipes de négociation pour engager des pourparlers directs. Le 5 novembre, le Président Ghani a annoncé qu'un comité national de consultation sur le processus de paix serait constitué avec des représentants désignés par les autorités civiles et militaires dans les 34 provinces du pays. Le 13 octobre, les Taliban ont annoncé que M. Khalilzad avait rencontré la veille la Commission politique des Taliban au Qatar. D'après la déclaration des Taliban, la réunion avait été constructive et avait abordé le retrait des troupes internationales d'Afghanistan et la recherche d'une solution au conflit afghan. Le 30 octobre, les Taliban ont annoncé la nomination à leur Commission politique de cinq hauts responsables, anciennement détenus à Guantanamo Bay. Le 10 novembre, M. Khalilzad s'est à nouveau rendu en Afghanistan, pour s'entretenir avec des représentants du Gouvernement et des membres de l'opposition politique de ses projets d'engagement régional. Cette visite s'est poursuivie dans d'autres pays de la région, y compris le Qatar, où M. Khalilzad a rencontré à nouveau la Commission politique des Taliban.

16. Le 9 novembre, la Fédération de Russie a accueilli, à Moscou, une conférence sur l'Afghanistan, à laquelle ont participé des représentants de la Chine, de l'Inde, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, du Tadjikistan, du Turkménistan, et du Haut Conseil pour la paix de l'Afghanistan ainsi que de la Commission politique des Taliban. Un responsable de l'ambassade des États-Unis était également présent. Prenant la parole à la Conférence, le représentant des Taliban a réitéré leur position à savoir que la présence des forces militaires internationales était le principal obstacle à la paix en Afghanistan, ajoutant que d'autres questions, notamment la reconnaissance mutuelle entre le Gouvernement afghan et les Taliban, des modifications de la Constitution, et les droits des femmes pourraient être négociés une fois que la question des troupes étrangères aurait été réglée. À l'issue de la Conférence, le Ministère des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il s'est félicité de tous les efforts faits en faveur d'un processus de paix en Afghanistan, mais a mis en garde contre une instrumentalisation des processus régionaux par les Taliban.

17. Depuis le mois d'août, les bureaux extérieurs de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ont appuyé huit initiatives de paix locales, couvrant un total de 11 provinces. Il s'agissait notamment d'une série de consultations à l'appui du rôle des jeunes dans le processus de paix dans la province de Paktiya,

une initiative de règlement d'un conflit entre communautés dans la province de Samangan, et un projet réunissant des anciens, des théologiens, des femmes et des jeunes pour examiner des mesures de confiance dans les zones instables de la province de Helmand.

B. Sécurité

18. La situation sur le plan de la sécurité est restée précaire, et le nombre des incidents est demeuré élevé dans l'ensemble. Si, pour certaines catégories, le nombre d'atteintes à la sécurité a légèrement diminué, le nombre global de victimes a augmenté en raison de la gravité de certaines attaques. Un pic de violence a été enregistré le premier jour des élections législatives du 20 octobre, mais la situation a été exceptionnellement calme pendant la période des fêtes de l'Eïd al-Adha. Entre le 16 août et le 15 novembre, la MANUA a dénombré 5 854 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 2 % par rapport à la même période en 2017. C'est dans le sud du pays qu'elles ont été les plus nombreuses, suivi de l'est et du sud-est. La plupart des atteintes à la sécurité ont pris la forme d'affrontements armés, représentant 63 % du total, même si ce nombre a diminué de 5 % par rapport à la même période en 2017. Les attentats-suicides ont diminué de 37 %, ce qui témoigne du succès des efforts d'interception à Kaboul et Jalalabad, tandis que les frappes aériennes des forces afghanes et des forces militaires internationales ont augmenté de 25 % par rapport à la même période en 2017.

19. Le niveau général de violence a considérablement diminué pendant la fête de l'Eïd al-Adha, du 20 au 24 août. Au cours de la semaine de l'Eïd, la MANUA a dénombré 227 incidents au total, soit le niveau de violence le plus faible jamais enregistré sur une période d'une semaine depuis début 2013, et cela en dépit du refus par les Taliban d'accepter l'offre faite le 19 août par le Président Ghani d'un cessez-le-feu conditionnel de trois mois. Tout comme lors de la célébration de l'Eïd al-Fitr en juin, le nombre d'attaques lancées par les Taliban après l'Eid-al Adha est rapidement remonté pour atteindre la moyenne hebdomadaire de 433 incidents pour l'année 2018.

20. Le premier jour de l'élection, le 20 octobre, des niveaux élevés d'atteintes à la sécurité ont été enregistrés dans tout le pays, du fait des attaques menées par les Taliban et des engins explosifs improvisés qu'ils ont placés pour entraver le processus électoral. La ville de Konduz a enregistré le plus grand nombre d'incidents (25) suivie de la ville de Kaboul, où il y a eu 14 attentats à l'aide d'engins explosifs improvisés ainsi qu'un attentat-suicide spectaculaire revendiqué par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan (EIIL-province du Khorassan). Compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de scrutin dans les provinces de Kandahar et de Ghazni, le nombre d'incidents de sécurité le 20 octobre était comparable aux chiffres enregistrés lors de l'élection présidentielle de 2014. Même s'il a été dit que les actes d'intimidation de la part des Taliban ont dissuadé de nombreux électeurs de se rendre aux urnes dans les zones sous leur contrôle et influence, le grand nombre d'incidents n'a pas perturbé de manière significative le processus électoral dans les zones urbaines. Le 29 octobre, un kamikaze s'est fait exploser à l'entrée du complexe de la Commission électorale indépendante à Kaboul. L'attaque a été revendiquée par l'EIIL-province du Khorassan. Il s'agissait de la deuxième attaque-suicide enregistrée au siège de la Commission en 2018.

21. À la suite de l'attaque à grande échelle perpétrée par les Taliban dans la ville de Ghazni en août, des craintes subsistaient quant à la possibilité d'une autre attaque majeure dans le sud-est, y compris contre la ville de Ghazni. Si cela n'a pas été le cas, les Taliban n'ont pas pour autant relâché leur pression sur les forces

gouvernementales dans la ville et aux alentours, les districts environnants et le long de la Highway 1 pour finalement s'emparer du district d'Andar, le 14 octobre. La sécurité s'est détériorée dans l'ouest de la province de Ghazni à majorité Hazara, avec des attaques à grande échelle menées par les Taliban qui ont entraîné des affrontements violents et un déplacement massif au cours de la première quinzaine du mois de novembre. Un autre affrontement entre les Taliban et les milices progouvernementales dans le district de Khas Orozgan (province d'Orozgan) a également entraîné le déplacement de familles Hazara en novembre.

22. Les Taliban se sont temporairement emparés de postes stratégiques le long des routes principales dans plusieurs régions, permettant au groupe de restreindre réellement les déplacements entre les provinces. Le long de la Highway 1 menant à Kaboul, les Taliban ont pris les districts de Day mirdad et Sayyidabad dans la province de Ouardak. Ils ont également mené de fréquentes attaques sur les routes principales de Mazar-Shirbingham et Maimana-Andkhoy dans la région nord et le long de la route de Herat-Qala-e-Naw dans l'ouest du pays, ce qui complique l'accès du Gouvernement et limite les déplacements des habitants. Le 30 septembre, les Taliban ont mené une attaque coordonnée contre plusieurs postes de contrôle du Gouvernement dans le district de Qaissar (province de Fariyab), déclenchant un long affrontement avant que les forces des Taliban ne battent en retraite le 1^{er} octobre.

23. Les préoccupations concernant la sécurité ont augmenté dans la province de Kandahar à la suite de l'assassinat du chef de la police Abdul Razziq, ainsi que du chef de la Direction nationale de la sécurité, le général Abdul Momin Husain Khel, lors d'une attaque armée dans la ville de Kandahar le 18 octobre. Le Gouverneur de la province de Kandahar, Zalmai Wesa, a été blessé lors de l'attaque qui s'est produite au cours de la visite du commandant de la mission Soutien résolu de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les Taliban en ont revendiqué la responsabilité et affiché le nom de l'agresseur présumé sur les médias sociaux. Le 22 octobre, suite aux pressions des notables locaux, le Président Ghani a nommé Tadin, le plus jeune frère de Razziq, chef provincial de la police.

24. La présence de l'EIL – province du Khorassan est restée importante dans l'est du pays, où le groupe a revendiqué trois attentats-suicides et attaques complexes dans la province de Nangarhar au cours de la période considérée et six attaques à Kaboul. Toutefois, la forte présence des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes à Jalalabad depuis août semble avoir eu un effet positif sur les conditions générales de sécurité dans la ville. Le groupe a continué de combattre les Taliban, comme le prouvent les affrontements armés signalés dans les provinces du Nangarhar et du Kounar. Poursuivant leur lutte contre l'EIL – province du Khorassan, les forces militaires internationales ont mené une série de frappes aériennes contre les positions du groupe dans les districts de Deh Bala, Aceh, Khogyani, Naziyan et Chaparhar (province du Nangarhar).

25. Treize incidents concernant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés, dont trois cas d'intimidation, sept actes criminels et deux en rapport avec des engins explosifs improvisés. Le parent d'un fonctionnaire de l'ONU vivant dans la province de Kunduz enlevé au cours d'un incident de nature criminelle a été libéré le 29 octobre.

C. Coopération régionale

26. L'Afghanistan et le Pakistan ont poursuivi leurs efforts pour améliorer leurs relations bilatérales depuis la prise de fonctions, en août, du Premier Ministre pakistanais, Imran Khan. Le 15 septembre, le Ministre des affaires étrangères pakistanais, Shah Mehmood Qureshi, s'est rendu à Kaboul, pour s'entretenir avec le

Président Ghani, le Chef de l'exécutif Abdullah et le Ministre afghan des affaires étrangères, Salahuddin Rabbani. Les discussions ont porté sur la sécurité, la paix et la stabilité régionales, la lutte contre le terrorisme et la mise en œuvre du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité. Cette visite qui était la première visite officielle du Ministre Qureshi depuis sa nomination a été interprétée comme un signe de l'importance prioritaire que le Pakistan accorde aux relations bilatérales. Le 22 octobre, le Président Ghani a déclaré publiquement que l'assassinat du chef de la Police de Kandahar, avait été planifié au Pakistan. Cette allégation a suscité une réponse ferme du Ministère pakistanais des affaires étrangères, qui a publié une déclaration le 24 octobre rejetant ces affirmations comme étant infondées, et appelant les responsables afghans à aborder les discussions sur les questions de sécurité par le biais du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité.

27. Les efforts visant à améliorer la coopération internationale sur le processus de paix afghan se sont intensifiés. Le 11 septembre, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a organisé une réunion des représentants permanents à Djedda (Arabie saoudite), à laquelle a participé le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères. Le Secrétaire général de l'OCI a appelé les participants à encourager toutes les parties concernées à prendre part à des pourparlers de paix. Les 4 et 5 octobre, le Chef de l'exécutif, M. Abdullah, s'est rendu à Jakarta, pour se réunir avec le Président de l'Indonésie, Joko Widodo, qui a invité les Taliban à rejoindre la table des négociations. Les 3 et 4 novembre, une délégation du Conseil indonésien des oulémas en visite à Kaboul a réaffirmé son appui au processus de paix et proposé un projet de suivi de la réunion trilatérale des oulémas du Pakistan, d'Afghanistan et d'Indonésie tenue en mai 2018 à Jakarta.

28. La coopération multilatérale s'est poursuivie dans le cadre du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie », d'une réunion de hauts fonctionnaires le 28 septembre à New York et des réunions des groupes techniques régionaux sur la culture et l'éducation en République islamique d'Iran le 20 août, sur la lutte contre le terrorisme à Kaboul le 15 septembre, sur les échanges, le commerce et l'industrie à New Delhi le 20 octobre ainsi que sur la lutte contre les stupéfiants à Moscou le 31 octobre.

III. Droits de l'homme

29. Le 10 octobre, la MANUA a publié son rapport semestriel sur la protection des civils en période de conflit armé¹. La Mission a recensé 8 050 victimes civiles (2 798 tués et 5 252 blessés) entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2018, le chiffre le plus élevé jamais enregistré sur les neuf premiers mois de l'année depuis 2014. La MANUA a attribué 65 % de toutes les pertes civiles à des éléments hostiles au Gouvernement (35 % aux Taliban, 25 % à l'EIIL – province du Khorassan, 5 % à des éléments indéterminés hostiles au Gouvernement, y compris l'EIIL – province du Khorassan autoproclamé), 22 % aux forces progouvernementales (16 % aux Forces nationales de sécurité afghanes, 5 % aux forces militaires internationales et 1 % aux groupes armés progouvernementaux), 10 % à des tirs croisés dont l'origine n'a pu être confirmée survenus durant des affrontements au sol entre des éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales, et 3 % à d'autres incidents, notamment des restes explosifs de guerre et des bombardements transfrontières.

30. L'emploi d'engins explosifs improvisés dans des attentats-suicides et autres attaques qui a fait 3 634 victimes civiles (1 065 morts et 2 569 blessés), soit 45 % du

¹ MANUA, « Quarterly report on the protection of civilians in armed conflict: 1 January to 30 September 2018 » (Kaboul, 10 octobre 2018).

total, a été la tactique qui a fait le plus grand nombre de victimes civiles au cours des neuf premiers mois de 2018. Dans un rapport spécial daté du 7 octobre, la MANUA a constaté que l'utilisation d'engins explosifs improvisés par des éléments hostiles au Gouvernement avait atteint des niveaux sans précédent au cours des trois premiers trimestres de 2018, des éléments hostiles au Gouvernement visant de plus en plus la population civile, y compris les minorités chiites musulmanes². Les combats au sol, deuxième cause de décès et de blessures, ont fait 2 311 victimes civiles (605 tués et 1 706 blessés), soit 29 % du nombre total. La MANUA a continué de recenser un nombre élevé de victimes civiles du fait des frappes aériennes menées par les forces progouvernementales, à savoir 649 (313 tués et 336 blessés), pour plus de la moitié des femmes et des enfants. La MANUA a recensé 2 136 victimes parmi les enfants (653 enfants tués et 1 483 blessés) et 829 femmes (250 femmes tuées et 579 autres blessées).

31. Les violences qui ont marqué les élections législatives le 20 octobre ont fait le plus grand nombre de victimes civiles enregistré à ce jour en une seule journée en 2018, ainsi que lors d'une journée électorale depuis que la Mission a commencé à recenser ces incidents en 2009. Au total, il a été fait état de 435 victimes civiles (56 tués et 379 blessés) pour le jour de l'élection. Presque toutes les victimes résultaient d'attaques délibérées ou aveugles par des éléments hostiles au Gouvernement, principalement les Taliban. La MANUA a recensé 53 victimes civiles (13 tués et 40 blessés) depuis l'attentat-suicide perpétré à Kaboul contre un bureau de vote et revendiqué par l'EIL – province du Khorassan.

32. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, l'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants dans les conflits armés a confirmé 412 violations graves touchant 820 enfants (241 filles, 570 garçons et 9 non précisés). Parmi les plus importantes figuraient le meurtre et la mutilation de 783 enfants (284 décès, dont 179 garçons, 99 filles et 6 non précisés ; 499 enfants blessés, dont 356 garçons, 140 filles et 3 non précisés). Les personnes vivant dans le centre, le sud et le nord du pays ont été les plus touchées. Au cours du troisième trimestre, il y a eu 33 attaques dirigées contre des écoles et du personnel enseignant, contre 79 pendant le deuxième trimestre lorsque les écoles ont été prises pour cible car elles étaient utilisées en tant que centres d'enregistrement des électeurs. L'équipe spéciale a attribué 15 incidents à l'EIL-province du Khorassan, 14 aux Taliban, 2 aux Forces de défense et de sécurité afghanes et 1 chacun aux milices progouvernementales et à des groupes armés non identifiés. Ces violations comprennent neuf cas d'enrôlement et d'utilisation d'enfants, dont 19 garçons, cinq cas d'enlèvement concernant 15 garçons, ainsi que des viols et autres formes d'agressions sexuelles commises à l'encontre de 3 enfants (2 filles et 1 garçon). Elle a également constaté 19 attaques contre des dispensaires et 8 cas d'entrave à l'accès des organismes d'aide humanitaire.

33. Sur les 19 attaques dirigées contre des dispensaires et du personnel de santé qui ont été confirmées par l'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants dans les conflits armés (contre 12 au cours de la période précédente), 15 avaient visé des dispensaires et 4 des soignants, y compris trois femmes. L'Équipe spéciale en a attribué 14 à des groupes armés (11 aux Taliban et 3 à l'EIL – province du Khorassan), 2 chacune à l'armée nationale afghane et aux forces militaires internationales et 1 conjointement aux forces militaires internationales et à la Direction nationale de la sécurité.

² MANUA, « Special report on the protection of civilians in armed conflict: Increasing harm to Afghan civilians from the deliberate and indiscriminate use of improvised explosive devices » (Kaboul, 7 octobre 2018).

34. L'équipe spéciale a confirmé neuf cas d'enrôlement et d'utilisation d'enfants, dont 19 garçons (10 par les Taliban, 7 par des milices progouvernementales et 2 par la police locale afghane), contre deux (2 garçons) et des éléments à l'appui d'allégations crédibles d'enrôlement et d'utilisation de cinq garçons au cours de la période précédente. L'Équipe spéciale a confirmé trois cas de violence sexuelle contre des enfants, y compris à des fins de *bacha bazi*, deux par la Police nationale afghane et la police locale afghane. L'Équipe spéciale a vérifié cinq cas d'enlèvements d'enfants, dont 15 garçons (3 par les Taliban, 1 par la police locale afghane et 1 par le mouvement Tehrik-e-Taliban Pakistan).

35. Le 10 novembre, les 55 mineurs ainsi que les 250 individus soupçonnés d'être affiliés à l'EUIL – province du Khorassan qui se sont rendus aux Forces de défense et de sécurité afghanes, le 31 juillet, dans la province de Jowzjan, ont été transférés au Centre de réadaptation pour mineurs de Kaboul. Ces mineurs ont été placés en détention sans chef d'inculpation par la Direction nationale de la sécurité en violation du Code de procédure pénale.

36. À la suite de la parution en mai 2018 du rapport de la MANUA intitulé « Injustice and Impunity: Mediation of Criminal Offences of Violence against Women » (Injustice et impunité : la médiation pénale des infractions de violence à l'égard des femmes), le Ministère de la condition féminine a créé, le 2 octobre, un comité chargé d'examiner la loi de 2009 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La Direction chargée des mesures de substitution à l'incarcération, créée au début de 2018 par le Bureau du Procureur général en vue de mettre en place des options de peines non privatives de liberté, est devenue opérationnelle en septembre. La Mission a poursuivi ses activités de sensibilisation en faveur de l'inclusion de mesures de substitution à l'emprisonnement pour les crimes les moins graves de violence à l'égard des femmes. Les centres d'accueil réservés aux femmes ont pâti de la baisse des financements des donateurs avec au moins 2 des 26 centres situés dans 21 provinces qui ont dû réduire leurs services.

37. Le 25 novembre, l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan a célébré la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui marque le début de la campagne mondiale « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste » dans le cadre du thème mondial « Orange the World : #HearMeToo ». La MANUA a organisé 13 ateliers, des consultations, des tables rondes, des réunions-débats et un concours, en mettant l'accent sur les préoccupations concernant les délits de violence faite aux femmes en Afghanistan, tels que les pratiques traditionnelles néfastes, le non-signalement de ces crimes et la mise en œuvre de la loi de 2009 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

38. Entre le 27 septembre et le 15 novembre, la MANUA a organisé 10 manifestations lors de journées portes ouvertes dans l'ensemble du pays sur le thème de la participation des femmes au processus de paix, à l'occasion desquelles elle a dialogué avec 224 Afghans (192 femmes et 32 hommes) représentant 16 des 34 provinces et au moins 37 districts. Les femmes ont insisté sur l'importance de leur participation au processus de paix. Ces concertations ont abouti à une manifestation nationale organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies le 4 décembre, au cours de laquelle les participants ont souligné l'importance d'une participation égale et significative des femmes afghanes aux pourparlers de paix.

39. Le 16 octobre, le Gouvernement a créé le Fonds de soutien aux journalistes ayant pour objet d'aider les journalistes et les familles endeuillées des professionnels de l'information. Les journalistes et les professionnels des médias continuent de faire l'objet d'actes d'intimidation, de harcèlement et de violence de la part d'éléments hostiles au Gouvernement et des forces progouvernementales. La MANUA a recensé

quatre incidents dont un assassinat, un passage à tabac, et deux menaces à l'encontre de journalistes.

IV. Coordination de l'aide au développement

40. Les préparatifs de la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan du 28 novembre se sont accélérés s'agissant des principaux produits, y compris l'organisation des élections législatives, la finalisation de tous les programmes prioritaires nationaux, le respect des critères du Fonds monétaire international, la promotion de la croissance du secteur privé, la réalisation de progrès dans la lutte contre la corruption et la promotion de la réforme du secteur de la sécurité. Le 23 septembre, une réunion préparatoire a eu lieu à New York, coprésidée par le Ministre Rabbani et mon Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA. Le 8 novembre, une réunion de hauts fonctionnaires s'est tenue à Genève, et les discussions ont porté principalement sur le Cadre de responsabilité mutuelle de Genève, qui doit être adopté lors de la Conférence, et sur la stratégie de croissance économique pour l'Afghanistan.

41. Au cours de la période considérée, l'équipe du Président Ghani a révisé sa stratégie de lutte contre la corruption, ajoutant 52 nouveaux points de référence et en éliminant d'autres. Le Gouvernement a élargi le cadre juridique de lutte contre la corruption, enregistrant des progrès sur les principaux textes de loi. En septembre, le groupe de travail sur la réforme du droit pénal a finalisé un projet de loi sur la lutte contre la corruption et la dénonciation d'abus. Le 9 octobre, le Gouvernement a présenté son projet de loi de lutte contre la corruption à l'Assemblée nationale pour examen. La nouvelle loi incorpore les recommandations issues du rapport de 2018 de la MANUA sur la lutte contre la corruption, y compris la codification de la base juridique du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption et la création d'une commission indépendante de lutte contre la corruption. Toutefois, les organisations de la société civile ont estimé que le processus de sélection pour la commission n'était pas suffisamment indépendant. Le 11 octobre, le projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte a été soumis à l'Assemblée nationale. Le 5 novembre, l'Assemblée nationale a approuvé la loi sur la déclaration et l'enregistrement de patrimoine, qui a été adoptée par décret présidentiel en novembre 2017. Selon le service administratif chargé de l'enregistrement des avoirs, plus de 16 000 formulaires de déclaration de patrimoine ont été inscrits, dont 73 émanant de membres des chambres basse et haute de l'Assemblée nationale.

42. Le 26 septembre, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a condamné six hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur, y compris un ancien général et un ancien vice-ministre, pour des infractions liées à la corruption. Trois autres anciens fonctionnaires du Ministère de l'intérieur ont été déclarés coupables et condamnés à des peines d'emprisonnement le 9 octobre. Depuis septembre 2018, le Centre a mené à bien trois procès mettant en cause 16 accusés en première instance et deux concernant 7 accusés au niveau de la Cour d'appel, ce qui représente une diminution progressive du nombre de cas par rapport aux périodes précédentes. Les juges et les procureurs du Centre citent le défaut d'exécution des citations à comparaître et des mandats d'arrêt comme la principale raison de cette baisse. Au total, le Centre a finalisé 42 procès concernant 169 accusés, et 41 affaires en appel concernant 128 accusés.

43. Les efforts visant à mettre en œuvre un recrutement fondé sur le mérite dans le secteur public se sont poursuivis. En août, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a fait savoir que, sur la base de ses évaluations provinciales, elle avait identifié 2 533 postes de haut responsable dont

1 362 étaient occupés par des directeurs par intérim, tandis que d'autres étaient vacants. En conséquence, 114 postes de haut niveau dans les provinces ont été publiés pour recrutement sur concours, et 158 candidats se sont présentés au nouvel examen écrit standardisé visant à pourvoir 35 postes de responsable provincial, administré par le nouveau centre d'examen de la Commission.

44. Le Gouvernement a poursuivi les réformes afin d'améliorer la responsabilité dans le secteur de la sécurité, l'accent étant mis sur le Ministère de l'intérieur. Le 30 août, le Gouvernement a terminé l'inventaire du personnel s'agissant des membres de la Police nationale afghane en fonction, le processus devant se poursuivre pour les nouvelles recrues. En outre, le Gouvernement a terminé la vérification de l'inventaire du personnel par rapport au système de paie Internet. Sur les 147 875 dossiers, 106 189 personnes ont été validées pour le paiement de salaires. Les 41 686 autres dossiers ont été retirés des états de paie, pour des motifs tels que départ à la retraite, désertion et attrition. Le Gouvernement a poursuivi la réforme de sa direction de la sécurité en vertu du droit inhérent. Le 1^{er} octobre, le Ministère de la défense a annoncé une troisième tranche de départs à la retraite dans l'armée nationale afghane en vertu de la loi inhérente, y compris 22 généraux supplémentaires. En tout, quelque 1 800 membres de l'armée nationale afghane, y compris 380 généraux, ont été mis à la retraite depuis l'adoption de la loi en novembre 2017.

45. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour promouvoir la croissance du secteur privé. Le 8 octobre, le Conseil des ministres a approuvé la première politique commerciale à l'échelon national, qui vise à améliorer la compétitivité à l'exportation et à mettre en œuvre les engagements pris à la suite de l'adhésion de l'Afghanistan à l'Organisation mondiale du commerce en juin 2016. Le 31 octobre, la Banque mondiale a annoncé que l'Afghanistan avait gagné 16 places au classement mondial établi selon l'indice de la facilité de faire des affaires, plaçant le pays au 167^e rang sur 190. La Banque a cité les réformes mises en œuvre, notamment les réductions des coûts inhérents à la création d'entreprise et la mise en place d'une nouvelle administration fiscale comme facteurs expliquant l'amélioration du classement.

V. Aide humanitaire et réfugiés

46. Entre le 16 août et le 31 octobre, 38 558 personnes ont été nouvellement déplacées par le conflit, ce qui porte à 289 866 personnes (60 720 femmes, 167 342 enfants et 61 804 hommes) le nombre total de personnes déplacées en 2018. Bien que les déplacements liés au conflit représentent moins d'un tiers de ce qu'ils étaient en 2017, de nombreuses familles déplacées n'ont aucune perspective immédiate de pouvoir retourner dans leurs régions d'origine en toute sécurité et dans la dignité. Au cours de la période considérée, les partenaires humanitaires ont distribué de la nourriture et apporté d'autres formes d'assistance vitale à 165 759 personnes déplacées par le conflit.

47. Le nombre de cas de traumatismes ayant nécessité un traitement durant la période allant du 16 août au 31 octobre était de 34 242, en augmentation de 21 % par rapport à 2017. Le nombre de soins post-traumatiques nécessaires a été particulièrement élevé dans les provinces de Helmand, Konduz, Takhar, Ghazni, Kounar, Zabol et Kaboul, où des affrontements ont entraîné de lourdes pertes. Durant la période considérée, les 15 partenaires du groupe d'action sanitaire ont dispensé des consultations à 897 353 personnes, dont 53,4 % étaient des femmes et des filles.

48. Après la crise à Ghazni en août, l'ONU a déployé des équipes pour éliminer 106 restes explosifs de guerre qui constituent une menace pour la sûreté et la sécurité de la communauté. Les équipes ont mené des actions de sensibilisation à l'intention de plus de 8 000 personnes. De janvier à septembre 2018, les équipes se sont rendues

dans 188 communautés, neutralisant plus de 1 611 restes explosifs de guerre, inspectant des zones dangereuses et menant des actions de sensibilisation aux risques, réduisant ainsi les risques de décès et de blessures pour environ 810 239 personnes. Au cours de la même période, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont déminé 4,9 kilomètres carrés de terrains contaminés par des explosifs à fort impact, au bénéfice de 67 communautés. Pour répondre aux préoccupations des rapatriés du Pakistan et de la République islamique d'Iran en matière de protection, environ 180 304 personnes ont reçu une éducation aux risques dans des centres situés dans l'ensemble du pays.

49. En reconnaissance du rôle global joué par l'Afghanistan dans le domaine de la lutte antimines, le Gouvernement a présidé la dix-septième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Genève du 26 au 30 novembre.

50. Au cours de la période considérée, 8 nouveaux cas de polio ont été confirmés, portant à 19 le nombre total de cas pour 2018. Neuf de ceux-ci ont été enregistrés à Kandahar, épice de l'épidémie. En raison d'une interdiction des campagnes de vaccination en porte-à-porte dans les provinces du sud (Kandahar, Helmand et Orozgan) depuis mai 2018, 846 000 enfants n'ont pas été vaccinés. Si l'on ajoute 200 000 autres enfants dans la province de Ghazni auxquels il n'a pas été possible d'accéder, le nombre total des enfants non vaccinés dans les régions de l'est et du sud s'élevait à environ un million pour la période considérée. Le Ministère de la santé publique et l'Organisation des Nations Unies ont mis au point des plans d'urgence en utilisant d'autres méthodes pour accéder à ces enfants et leur fournir des vaccins.

51. Au 31 octobre, 229 des 401 districts du pays avaient été touchés par la sécheresse. Dans l'ouest du pays, plus de 250 000 personnes ont été contraintes de quitter les zones rurales pour les centres urbains depuis le début de l'année. La plupart de ces nouveaux déplacés vivent dans des implantations sauvages disposant de peu, voire pas, de services sociaux de base. De nombreuses communautés rurales se sont défaites de leurs biens, mettant le bétail en vente pour acheter de la nourriture et consommant les semences de la prochaine saison des semailles. D'après les Nations Unies, 3,5 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave en raison de la sécheresse et ont un besoin vital d'aide alimentaire et de moyens de subsistance. Selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire effectuée en octobre, 10,8 millions de personnes se trouvent dans des situations d'urgence ou de crise alimentaire.

52. L'ONU et ses partenaires s'emploient à aider les communautés à cultiver les sols en vue de la récolte de 2019 et à aider ceux qui ont déjà été contraints de quitter leurs foyers. Les familles qui ont été chassées vers les centres urbains par la sécheresse ont reçu la même aide alimentaire d'urgence de la part de l'ONU et de ses partenaires que les personnes déplacées du fait du conflit. De la nourriture a également été distribuée à des familles vivant dans les zones rurales afin de prévenir de nouveaux déplacements consécutifs à la sécheresse. En octobre, l'ONU et ses partenaires avaient distribué une aide alimentaire à 706 000 personnes dans les provinces les plus touchées de Badghis, Fariyab, Ghor, Hérat et Jozjan.

53. En octobre, l'ONU et ses partenaires ont prolongé d'au moins six mois l'assistance fournie aux quelque 3,5 millions de personnes dans le besoin en raison de la sécheresse et réparties dans 20 provinces. L'ONU a distribué une aide à plus d'un million de personnes en octobre et devrait toucher 2,5 millions de bénéficiaires avant la fin de l'année, tandis que les partenaires devraient prendre en charge le million de personnes restantes. En outre, les activités visant à fournir des aliments concentrés pour animaux, du fourrage et des semences de blé à 1,4 million de

personnes ont commencé dans 21 provinces. Le Gouvernement a mobilisé 60 000 tonnes de blé sur ses propres réserves. L'Organisation des Nations Unies a transporté 30 000 tonnes jusqu'à présent et achète des produits de base complémentaires sur les marchés internationaux.

54. Pendant la période considérée, 110 954 citoyens afghans sont retournés en Afghanistan (dont des personnes revenues spontanément, des personnes expulsées et des réfugiés). Du 16 août au 31 octobre, 4 400 sans-papiers ont été rapatriés du Pakistan et 103 146 de la République islamique d'Iran. Au cours de la même période, l'Organisation des Nations Unies a aidé au retour de 2 692 réfugiés du Pakistan, de 694 de la République islamique d'Iran et de 22 d'autres pays. Le nombre de réfugiés enregistrés revenant en Afghanistan est bien inférieur à celui de 2017 (10 596 du Pakistan, 419 de la République islamique d'Iran et 68 d'autres pays). Le nombre de sans-papiers en provenance de la République islamique d'Iran a considérablement augmenté avec plus de 602 524 rapatriés et reconduits à la frontière en 2018 (janvier à septembre) contre 382 003 en 2017 (janvier à septembre), apparemment du fait de l'aggravation de la situation économique dans le pays. Les organismes humanitaires s'efforcent d'aider ces personnes en leur remettant de la nourriture, des espèces et des produits de première nécessité afin de faciliter leur réintégration. En octobre, le Gouvernement pakistanais a prorogé la validité des cartes d'enregistrement de près de 1,4 million de réfugiés afghans au Pakistan jusqu'au 30 juin 2019.

55. Les restrictions à l'accès humanitaire se sont poursuivies, entravant l'action de l'ONU et des travailleurs humanitaires à 69 reprises du 16 août au 31 octobre. Depuis le début de l'année, 318 incidents ont été enregistrés au cours desquels 26 travailleurs humanitaires ont été tués. De plus, 48 travailleurs humanitaires ont été blessés, 76 enlevés et 46 placés en détention. Les démineurs continuent de courir le risque d'être kidnappés et visés par des actes de violence armée. L'accès humanitaire aux populations nécessitant une aide dans des secteurs contestés ou contrôlés par des éléments hostiles au Gouvernement reste difficile. En octobre, les Taliban ont renouvelé leurs garanties concernant le passage en toute sécurité des membres du personnel du Comité international de la Croix-Rouge, deux mois après le retrait de celles-ci. Le Comité a pris note avec satisfaction du renouvellement des garanties de sécurité.

56. Au 31 octobre, l'action humanitaire en Afghanistan avait reçu des financements à hauteur de 312,8 millions de dollars, dont 248,2 millions destinés aux activités prévues dans le plan d'aide humanitaire.

VI. Lutte contre les stupéfiants

57. Avec l'aide de ses partenaires internationaux, le Gouvernement afghan a poursuivi ses opérations de lutte contre les stupéfiants. Du 16 août au 31 octobre, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 835 opérations, au cours desquelles ont été saisis 2 646 kilogrammes d'héroïne, 9 060 kilogrammes de morphine, 12 578 kilogrammes d'opium, 941 kilogrammes de méthamphétamine, 4 040 kilogrammes de haschisch, 16 256 kilogrammes de cannabis, 11 787 comprimés de 3,4-méthylènedioxyamphétamine (MDMA), 4 417 kilogrammes de précurseurs solides et 14 344 litres de précurseurs liquides. Au total, huit laboratoires de fabrication d'héroïne ont été démantelés. En outre, 1 017 suspects ont été arrêtés et 86 véhicules, 140 armes, 341 téléphones portables et 5 radios ont été saisis. Au cours de ces opérations, un agent de la brigade des stupéfiants afghane a été tué.

58. Le rapport de 2018 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur la culture et la production d'opium en Afghanistan a été achevé et publié en novembre. Ses conclusions indiquent une légère baisse de la culture

d'opium et de la production par rapport à 2017, avec une diminution notable dans les régions du nord et de l'ouest en raison de la sécheresse. Dans le cadre d'une initiative menée conjointement par le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'ONUDC, une conférence nationale de deux jours sur le rôle de la vulgarisation agricole dans la promotion du développement alternatif en Afghanistan s'est tenue les 1^{er} et 2 octobre à Kaboul. Cette manifestation a réuni 150 agriculteurs et agents de vulgarisation, et le secteur privé a présenté des intrants agricoles et les progrès technologiques réalisés dans ce domaine ainsi que des possibilités de commercialisation de produits végétaux et animaux.

VII. Appui à la mission

59. Au 31 octobre, la Mission affichait un taux de vacance de postes de 7 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 11,1 %), de 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (taux approuvé : 8,5 %) et de 3 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes reste très faible. Au 31 octobre, le pourcentage de femmes par catégorie de personnel était le suivant : 36 % du personnel recruté sur le plan international ; 37 % des Volontaires des Nations Unies ; 13 % des administrateurs recrutés sur le plan national et 7 % des agents locaux. Entre le 1^{er} août et le 31 octobre, la MANUA a mené 197 missions terrestres et 23 missions aériennes, ainsi que 1 004 missions de sensibilisation inversées, au cours desquelles des représentants de district se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

60. Notant les nombreux problèmes sécuritaires, logistiques et politiques auxquels font face les organismes afghans de gestion des élections, je me félicite que les élections législatives se soient tenues en temps voulu malgré les circonstances difficiles. Les élections ont une fois de plus démontré la volonté des citoyens afghans de participer au processus démocratique. Je me réjouis du courage et de la détermination dont ont fait preuve les millions d'Afghanes et d'Afghans qui se sont rendus aux urnes dans tout le pays et qui ont souvent surmonté d'importants obstacles et bravé de graves menaces à la sécurité pour élire leurs représentants. Je condamne les actes de violence perpétrés délibérément contre des civils par des éléments antigouvernementaux tout au long du processus électoral, notamment la vague d'attaques dirigées contre des cibles électorales et autres le 20 octobre, qui ont fait le plus grand nombre de victimes civiles enregistré en une seule journée en 2018. En plus d'infliger de graves préjudices aux civils, ces actes de violence constituent une attaque manifeste contre le droit constitutionnel des citoyens afghans à la participation politique. Rappelant que les Taliban se sont engagés à protéger les civils dans les conflits armés, j'appelle toutes les parties à respecter le droit des Afghans de participer librement et sans crainte ni menace de violence à toutes les étapes du processus électoral.

61. Dans le même temps, il faut également reconnaître que les élections et la période qui a suivi ont été marquées par des problèmes techniques, certains évitables et d'autres résultant d'une Commission électorale indépendante débordée. L'ouverture retardée des bureaux de vote, les problèmes liés à l'introduction tardive de la vérification biométrique des électeurs et les erreurs administratives dans les listes électorales ont entraîné d'importants retards le jour du scrutin, ce qui a poussé certains électeurs à partir sans déposer leur bulletin. Ces frustrations, ainsi que les retards pris

dans le dépouillement du scrutin depuis les élections, ont affaibli la crédibilité des institutions électorales du pays à un moment critique du cycle électoral. Je prie les organismes de gestion des élections de garantir la transparence du processus pendant la phase post-électorale, à titre de première étape vers le rétablissement de la confiance du peuple afghan, notamment en fournissant des informations claires sur tous les aspects du processus. Rappelant que les élections n'ont pas pu se tenir dans la province de Ghazni, j'engage le Gouvernement et la Commission électorale indépendante à accorder la priorité voulue au règlement des problèmes de sécurité et des questions politiques et logistiques non résolus pour permettre aux habitants de Ghazni d'élire leurs représentants parlementaires. Dans les autres provinces, la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer le dépouillement du scrutin d'une manière crédible, transparente et rapide.

62. À l'approche de l'élection présidentielle d'avril 2019, j'encourage les organismes de gestion des élections à prendre des mesures appropriées compte tenu des enseignements tirés des élections législatives de sorte à assurer la cohérence du processus de décision et la mise en place en temps voulu de toutes les procédures nécessaires. De même, il est impératif que tous les acteurs politiques assument la responsabilité du processus électoral. Le blocus des bureaux de la Commission électorale indépendante qu'ont organisé des partis politiques avant les élections afin d'imposer l'introduction de dispositifs biométriques a considérablement retardé l'achèvement des principaux préparatifs. L'adhésion tardive du Gouvernement à leur demande a occasionné une surcharge de travail pour la Commission pendant les semaines cruciales qui ont précédé les élections. Bien que le droit de manifester pacifiquement soit garanti à tous les Afghans par la Constitution, je suis préoccupé par les tactiques d'obstruction utilisées par certains partis politiques et candidats, ces tactiques pouvant priver d'autres citoyens de leur droit de vote et, si elles sont appliquées systématiquement, saper le système électoral. À l'heure où le Gouvernement et les organismes de gestion des élections poursuivent les préparatifs de l'élection présidentielle, j'engage toutes les parties prenantes, notamment les candidats, les partis politiques et les organisations de la société civile, à participer de manière constructive à tous les aspects du processus électoral. Les Afghans ne pourront voter à des élections dignes de leur participation, avec la garantie que leur vote sera respecté, que si les dirigeants et les institutions du pays font des efforts sincères et solidaires.

63. Je suis profondément préoccupé par l'aggravation des conséquences du conflit armé pour la population civile, la MANUA continuant d'enregistrer un nombre record de morts parmi les civils. Si les efforts déployés sur les champs de bataille ont permis de réduire quelque peu le nombre de civils victimes de combats au sol, l'augmentation continue du nombre de civils victimes d'attentats-suicides et de frappes aériennes est préoccupante. Je suis d'autant plus préoccupé par le fait que la population civile est de plus en plus souvent prise pour cible par des éléments hostiles au Gouvernement, comme en témoigne la violence dirigée contre les Afghans et Afghanes qui ont participé au processus électoral. Je demande instamment à toutes les parties de respecter les obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et prie les éléments hostiles au Gouvernement de cesser de s'en prendre à la population et aux infrastructures civiles.

64. Les pertes civiles toujours plus lourdes découlant du conflit viennent tristement rappeler que tous les efforts déployés en Afghanistan doivent viser avant tout à mettre fin au conflit au moyen de négociations pacifiques. Dans l'optique que la population afghane prenne son destin en main, j'encourage le Gouvernement à renforcer le caractère inclusif du processus de paix, en veillant à ce qu'un large éventail de points de vue soit pris en compte à chaque étape. Notant la multiplication récente des

échanges entre les Taliban et les membres de la communauté internationale, je tiens à souligner qu'il faut que les Taliban engagent des pourparlers directs avec le Gouvernement afghan en vue de trouver une solution au conflit. L'ONU est prête à appuyer tous les efforts de paix par tous les moyens possibles.

65. Je reste profondément préoccupé par la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles en Afghanistan, ce type de violence causant de profondes souffrances humaines et de graves préjudices aux familles et entravant la pleine participation des femmes à la vie publique. À cet égard, la création par le Gouvernement d'un comité technique chargé d'examiner la loi de 2009 sur l'élimination de la violence contre les femmes est une mesure encourageante. J'ai bon espoir que l'examen permettra d'assurer à toutes les femmes et les filles afghanes une protection juridique renforcée et axée sur les droits fondamentaux contre la violence.

66. Les agents humanitaires et les travailleurs de la santé et de l'éducation continuent de courir des risques inacceptables pendant qu'ils mènent des activités essentielles partout en Afghanistan. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation des attaques dirigées contre des établissements et du personnel de santé, ainsi que par les attaques visant des établissements scolaires et les actes perturbant le cursus scolaire. Ces agissements sont injustifiables, quelles que soient les circonstances. J'exhorte les parties au conflit à prendre des mesures pour permettre aux établissements de santé de fonctionner sans interruption et à respecter le droit à l'éducation des garçons et des filles sans ingérence. De même, la récente vague d'actions entreprises afin d'entraver les opérations de déminage humanitaire par des éléments hostiles au Gouvernement, qui ont notamment menacé, intimidé et enlevé des démineurs, a retardé et compromis des projets visant à sauver des vies. Toutes les parties doivent permettre aux équipes humanitaires de déminage d'accéder sans entrave aux zones minées.

67. Malgré l'instabilité de la situation, l'Afghanistan a fait des progrès au cours de l'année écoulée en instaurant un climat plus favorable à l'investissement, comme en témoigne sa progression, de la 183^e à la 167^e place, au classement établi par la Banque mondiale selon l'indice de la facilité de faire des affaires. Il s'agit là d'une première pour l'Afghanistan, qui accuse une des meilleures progressions à l'échelle mondiale. Ce résultat louable reflète les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie de la transformation (2015-2024), notamment celui de générer une croissance économique permettant d'atteindre l'autosuffisance. La révision de la stratégie de lutte contre la corruption offre au Gouvernement une occasion précieuse de clarifier le cadre institutionnel qui guide les efforts de lutte contre la corruption, conformément aux engagements pris par l'Afghanistan au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. J'encourage le Gouvernement à poursuivre son engagement constructif avec les organisations de la société civile et les partenaires internationaux tout au long du processus.

68. Lors de la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan, qui s'est tenue les 27 et 28 novembre, la communauté internationale a démontré qu'elle était toujours engagée en faveur de l'Afghanistan et les discussions étaient axées sur le programme de réforme du Gouvernement. Comme il a été noté à la Conférence, le Gouvernement a progressé sur des éléments clés de ce programme, notamment la finalisation des 10 programmes prioritaires nationaux, la mise en œuvre de réformes fiscales ambitieuses et la promotion de la participation des femmes à la vie publique. Dans d'autres domaines, les progrès sont restés limités. Je me félicite de l'adoption du Cadre de responsabilité mutuelle de Genève par l'Afghanistan et les donateurs internationaux. Celui-ci fournit un plan d'exécution précis des réformes prioritaires convenues d'un commun accord pour les deux prochaines années, conformément au Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan. L'ONU continuera

d'apporter un appui cohérent au Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme de réforme dans l'intérêt de tous les citoyens, afin que le pays parvienne à la paix, au développement et à l'autosuffisance pendant la Décennie de la transformation.

69. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan et mon Représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.
